

## DELIBERATION CFVU022-2017

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu les statuts et r glements de l'Universit  d'Angers ;

Vu les convocations envoy es aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 20 mars 2017.

**Objet de la d lib ration** : Proc s-verbal de la CFVU du 13 f vrier 2017

**La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 3 avril 2017 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :**


Le proc s-verbal de la CFVU du 13 f vrier 2017 est approuv .

Cette d cision est adopt e avec 25 voix pour et 1 abstention.

**A Angers, le 4 avril 2017**

La Vice-pr sidente FVU

**Sabine MALLET**



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  et mis en ligne le **21 avril 2017**

# Procès-verbal

## Commission de la formation et de la vie universitaire

### 13 février 2017

Soumis au vote de la Commission de la  
formation et de la vie universitaire du 3 avril  
2017

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 13 février 2017 à 14h30 dans la salle du conseil, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Christian ROBLÉDO, Président de l'Université d'Angers.

|   |   |
|---|---|
| ROBLÉDO Christian                                 | Présent                                     |
| MALLET Sabine                                     | Présente                                    |
| VIGNON-BARRAULT Aline                             | Présente                                    |
| VIOLIER Philippe                                  | Présent                                     |
| MATHIEU Elisabeth                                 | Présente                                    |
| FLEURANT Cyril                                    | Présent                                     |
| LERICHE Philippe                                  | Présent                                     |
| CALENDA Alphonse                                  | Présent                                     |
| URBAN Thierry                                     | Absent                                      |
| LEROLLE Nicolas                                   | Absent                                      |
| CAILLEAU Thierry                                  | Excusé, procuration à VIGNON-BARRAULT Aline |
| MOISY Laurence                                    | Excusée, procuration à VIOLIER Philippe     |
| PIERRE Éric                                       | Présent                                     |
| BARBE Valérie                                     | Présente                                    |
| TRICOIRE-LEIGNEL Hélène                           | Absente                                     |
| RULENCE David                                     | Excusé, procuration à BOUCHERON Sonia       |
| LIBOUBAN Hélène                                   | Présente                                    |
| BOUCHERON Sonia                                   | Présente                                    |
| FOUCHET Florian                                   | Présent                                     |
| INGREMEAU Françoise                               | Présente                                    |
| EMOND Hervé                                       | Excusé, procuration à INGREMEAU Françoise   |
| BALLUS Kenny (Suppléante GABILLARD Nina)          | Absent                                      |
| KIKER Safia (Suppléant DESTERMES Théodore)        | Présente                                    |
| TARDIF Constance (Suppléant MORIN Mélanie)        | Absente                                     |
| COTTIER Claire (Suppléant GARNIER Arnaud)         | Absente                                     |
| BERAUD Etienne (Suppléant FDILI Otman)            | Absent                                      |
| PARIS Anaïs (Suppléante CALLET Estelle)           | Absente                                     |
| MERCIER Thibault (Suppléante LECLERCQ Marine)     | Présent                                     |
| PIRAUX Louise (Suppléant LIBAUX Romain)           | Absente                                     |
| HARDY Zoé (Suppléant METTENDORF Loïc)             | Excusée, procuration à GUILMEAU Alexandre   |
| GUERINEAU Emma (Suppléante BOURGEOIS Théophile)   | Présente                                    |
| DUBOSQ Nicolas (Suppléant FLAVIGNY Robin)         | Excusé                                      |
| GUILMEAU Alexandre (Suppléant CHENIER Aline)      | Présent                                     |
| CHAPPEY Alexandre (Suppléante ROBERT Cynthia)     | Absent                                      |
| QUITTE Béangère (Suppléant HUMEAU Lucas)          | Absente                                     |
| DUTHOIT Paul-Louis (Suppléante PAIRIGOUAS Océane) | Présent                                     |
| NEAU Alice (Suppléante BRIERE Olivier)            | Présente                                    |
| GERAULT Laurent (suppléant BRANCOUR Roch)         | Absent                                      |
| LAHEURTE Cyrille                                  | Excusé                                      |
| LACROIX Florence (CHAUUVIGNE Céline)              | Excusée, procuration à BARBE Valérie        |
| BURON-MOUSSEAU Sophie                             | Excusée                                     |

▪ **Membres présents invités :**

|  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Jean-René MORICE, vice-président à la culture, aux initiatives et à la communication</li> <li>▪ Mme MENARD, directrice du SUIO-IP</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. DUMAS, Assesseur pédagogie et vie étudiante UFR LLSH</li> <li>▪ M. DANIEL, directeur de l'UFR DEG</li> </ul> |
|--|--|

▪ **Secrétaire de séance :**

Assistante DAGJI (CI)

## Ordre du Jour

|     |   |   |
|-----|---|---|
| 1.  | Informations .....  | 4 |
| 1.1 | Soutenabilité de l'offre de formation .....                           | 4 |
| 2.  | Approbations des procès-verbaux .....                                 | 4 |
| 2.1 | Procès-verbal du 17 octobre 2016 .....                                | 4 |
| 2.2 | Procès-verbal du 15 novembre 2016.....                                | 4 |
| 3.  | Enseignement et conventions.....                                      | 5 |
| 3.1 | Admission en master : dates de campagne de recrutement.....           | 5 |
| 3.2 | Création du DU Ethique, soin et normes en santé.....                  | 6 |
| 3.3 | Création du DIU Pharmacie clinique : des concepts à la pratique ..... | 6 |
| 4.  | Vie étudiante.....  | 7 |
| 4.1 | Projets FSDIE.....  | 7 |
| 4.2 | Bilan FSDIE 2016 .....  | 8 |
|     | ANNEXES .....   | 8 |

A l'ouverture de la séance du 13 février 2017, 25 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 19 membres présents, 6 procurations). 4 membres invités sont présents.

## **1. Informations**

### 1.1 Soutenabilité de l'offre de formation

M. ROBLÉDO explique que les éléments de synthèse, remontés auprès du ministère par domaine, font apparaître un besoin supplémentaire, lié à l'offre de formation, de 1 146 868 €. L'ensemble de ces besoins en formation se répercute en heures par étudiant ; on constate que ces heures ont sensiblement diminués. La hausse de ces besoins est essentiellement liée, sauf quelques cas particuliers, à l'anticipation de l'augmentation des flux. S'il y a plus d'étudiants, il y aura plus de groupes de TD et de TP à mettre en place. Cela génèrera donc une augmentation des heures équivalent TD (+ 28 000 heures). Pour information, les DU sont intégrés dans cette évolution.

Par niveau, le nombre d'heures par étudiant a sensiblement diminué, à la fois en ce qui concerne les Licences, les Licences Professionnelles, les Masters et le diplôme d'ingénieur. Pour les DUT, le nombre d'heures par étudiant a augmenté car l'IUT souhaite se rapprocher d'une moyenne nationale définie par le programme pédagogique national (PPN).

M. ROBLÉDO présente les synthèses par domaine (cf diaporama). Les calculs présentés sont en rapport avec les heures pouvant être comptabilisées.

Pour conclure, M. ROBLÉDO rappelle que la nouvelle offre de formation induit un nombre d'heures à mettre en place plus important. Cela génère une baisse de la capacité d'auto-financement de l'université. Les effectifs pris en compte dans la matrice sont à flux prévisionnel maximal. Il s'agit d'une estimation sur la durée du contrat. Il y aura une augmentation du coût de l'offre de formation liée au volume d'étudiants que l'université sera amenée à accueillir.

Une rencontre avec la DGESIP aura lieu le 3 mars concernant essentiellement le processus d'accréditation des formations. Le ministère est vigilant sur toutes les formations co-accréditées.

Mme MALLET explique que pour préparer les réunions avec la DGESIP et la rédaction de la convention de co-accréditation, les fiches AOF vont être vérifiées. Elles devront mettre en avant la raison des co-accréditations.

Une autre réunion avec la DGESIP aura lieu cette fois pour organiser la présentation de l'offre de formation au niveau de l'UBL.

M. ROBLÉDO explique que l'enjeu est de définir les dispositifs de pilotage mis en place pour les formations co-accréditées qui conditionneront la convention de co-accréditation à mettre en oeuvre entre les universités, au sein de l'UBL.

Un accord cadre va être rédigé par l'UBL concernant la co-accréditation proposant un certain nombre de règles communes (jurys, comités de pilotage,...) qui devront être mises en place par les universités lors d'une co-accréditation.

## **2. Approbatons des procès-verbaux**

### 2.1 Procès-verbal du 17 octobre 2016

Le procès-verbal du 17 octobre 2016 est approuvé.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### 2.2 Procès-verbal du 15 novembre 2016

Le procès-verbal du 15 novembre 2016 est approuvé.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### 3. Enseignement et conventions

#### 3.1 Admission en master : dates de campagne de recrutement

M. ROBLÉDO explique que la règle du « silence vaut acceptation » est contraignante pour l'université. En effet, lorsqu'un étudiant fait une demande d'admission en master, si celui-ci ne reçoit pas de réponse dans les deux mois, sa demande est considérée comme acceptée. Il faut donc mettre en place une procédure de manière à ce que le délai entre la campagne de recrutement et la réponse donnée soit inférieur à deux mois. Un entretien ou d'autres éléments complémentaires pourront éventuellement compléter l'étude du dossier dans certaines formations et devront être pris en compte dans le processus. Cette année, pour la campagne de recrutement, l'avis définitif doit être donné avant le 23 juin, pour envoi ensuite au rectorat.

Mme MALLET explique que l'UA a fixé la date limite des réponses définitives au 23 juin puisque l'université de Nantes a, elle, fixé son retour à l'étudiant au 24 juin. L'université du Mans se calera également sur ces dates. Si on considère que pratiquement toutes les formations vont demander un entretien aux étudiants, on peut compter, entre la date de dépôt du dossier et la date de réponse définitive, un délai maximum de 4 mois. Si la campagne de recrutement commence début mars, après les portes ouvertes, on pourra respecter ce délai.

Mme MALLET prévient cependant que les services de scolarité pourront être en difficulté pendant cette période.

Mme MALLET demande que les commissions d'admission soient clairement établies dans le cas où l'UA devrait fournir ces informations (recours). Les étudiants ne connaîtront pas la composition de ces commissions. Elle ajoute que les dates des commissions doivent être transmises pour information à la DEVE. Ces mêmes dates seront indiquées sur le portail "trouvermonmaster.com".

M. LERICHE demande si la commission de recrutement peut être composée uniquement du responsable de département ou du responsable de M1/M2 ? Et s'il est obligatoire d'avoir la même équipe à chaque recrutement ? Il précise que le responsable de formation est systématiquement présent, il est accompagné de collègues en fonction de leur disponibilité, la composition peut donc être modifiée d'un recrutement à l'autre.

Mme RAVAIN répond que sur la FAQ du portail master, il est indiqué que le comité de recrutement peut être composé de plusieurs personnes ou du seul responsable de formation.

M. ROBLÉDO ajoute qu'il faut s'en tenir au jury précisé lors de la mise en place des commissions d'admission.

Mme GUERINEAU fait part d'une question d'étudiants en psychologie concernant le rattrapage. Comment va se passer le dépôt des dossiers de sélection pour ces étudiants ? Une autre question se pose pour le stage se déroulant pendant l'été entre la L3 et le M1. Ces étudiants seront-ils pénalisés ?

Mme MALLET répond qu'il faudra que les équipes pédagogiques travaillent sur les résultats jusqu'au S5 et ne tiennent pas forcément compte du S6. Mme MALLET doit rencontrer le doyen de l'UFR LLSH sur ce point.

Mme MALLET s'interroge sur ce qui est demandé aux étudiants en fin de L3. Leur impose-t-on d'effectuer un stage pour entrer en M1 ?

La sélection en M1 dès cette année oblige l'université à revenir sur certaines modalités de recrutement. Mme MALLET souhaite qu'il ne soit plus demandé un redoublement de la L3 aux étudiants n'ayant pas effectué les stages. De plus, il n'est pas toujours clairement établi le nombre d'heures de stages à effectuer.

Mme BARBE explique que des heures obligatoires de stages sont demandées pour valider la 3<sup>ème</sup> année de Licence ; des dérogations existent pour que ces stages se déroulent pendant l'été.

M. ROBLÉDO répond que si dans la maquette pédagogique ou dans les conditions d'obtention du diplôme un nombre d'heures de stage est demandé, il faut que les équipes pédagogiques dimensionnent leur année universitaire de manière à permettre que ces heures de stage soient effectuées. Il n'est pas possible d'augmenter les heures de cours et de demander ensuite aux étudiants d'effectuer leur stage pendant l'année.

Mme BARBE explique que des périodes de stage sont aménagées pendant l'année universitaire, le problème vient du fait que ceux-ci doivent être réalisés avec un référent psychologue, d'où la complexité de trouver ces stages. Au vu du nombre de demandes de stage et de cette contrainte, quelques étudiants n'ont la possibilité de le faire que pendant la période estivale. La sélection en M1 n'étant pas encore engagée aussi fermement que cette année, cela ne posait, jusqu'alors, pas de soucis.

Mme BARBE s'interroge également sur le fait de ne pas prendre en compte le dernier semestre de L3 pour la sélection en Master.

M. ROBLEDO répond que, comme pour APB, on pré-sélectionne les étudiants sous réserve qu'ils obtiennent leur diplôme. Un étudiant ne peut pas intégrer un Master s'il n'a pas obtenu sa Licence.

Mme MALLET rajoute que c'est le cas pour toutes les formations. Les notes du Semestre 6 ne sont pas connues lors des sélections.

Mme BARBE explique que pour le recrutement en M2, une première sélection était faite puis les dossiers étaient revus courant du dernier semestre et la sélection affinée. Pour la majorité des étudiants, leur mémoire avait été soutenu, seuls manquaient les résultats des partiels.

Elle précise que pour les sélections en M1 les volumes sont plus importants et que la spécificité à l'UA de faire un stage avec un psychologue bloque quelques étudiants et les recrutements.

Mme MALLET confirme que ce stage peut poser problème à la mobilité des étudiants désirant intégrer une autre université.

L'admission en master est adoptée avec 23 voix pour et 2 abstentions.

### [3.2 Création du DU Ethique, soin et normes en santé](#)

Mme MALLET présente le Diplôme Universitaire "Ethique, soins et normes en santé". Un DU similaire a existé entre 2005 et 2010, puis entre 2011 et 2015. Un M2 mention droit public avait été créé. Cette année, on réitère la création d'un DU qui s'intéresse à la réflexion de l'éthique. Il s'agit d'une formation proposée aux professionnels du soin et de la santé : médecins, professionnels de la santé, internes et cadres de santé. Cette formation est accessible uniquement à l'UA. Elle est composée de 2 modules et d'un mémoire, sur 100 heures de formation.

Les stagiaires disposeront d'enseignements sur l'éthique clinique, l'éthique de la discussion et la compréhension des enjeux sociétaux en termes d'éthique. La formation se basera sur l'apprentissage de la réflexion critique sur les enjeux éthiques, sociétaux et épistémologiques des pratiques de soins, des orientations contemporaines en santé, les repères conceptuels sur l'éthique, les modèles et la réflexion.

Les responsables de cette formation sont Michèle FAVREAU, Antony TAILLEFAIT et Jean-Marc MOUILLIE qui est enseignant de philosophie à l'UFR Santé.

La création du DU "Ethique, soins et normes en santé" est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### [3.3 Création du DIU Pharmacie clinique : des concepts à la pratique](#)

Mme MALLET présente le Diplôme Inter-Universitaire (DIU) entre les universités de Nantes et d'Angers. L'objectif du DIU est de former les pharmaciens aux concepts actuels de pharmacie clinique pour une mise en pratique dans leur activité quotidienne, afin de répondre aux nouvelles missions du pharmacien. Ce concept, qui se développe de plus en plus en France, est un lien entre les activités du

médecin et du pharmacien.

La formation est de 10 jours et elle est proposée de la même façon à des pharmaciens, des étudiants de 6<sup>ème</sup> année de pharmacie et des personnes désirant reprendre une activité.

M. CALENDIA demande qui est porteur de ce DIU et où auront lieu les cours de cette formation.

M. ROBLÉDO explique que l'organisation de ce DIU a été gérée par l'université de Nantes sur l'année universitaire 2016/2017 et que l'UA en prendra la charge pour l'année 2017/2018. Ainsi les stagiaires peuvent s'inscrire en fonction du lieu de la formation. Les cours se dérouleront dans les locaux de l'UFR Santé.

Mme MALLET informe les membres que pour développer ce DIU, l'UFR Santé a demandé dans la campagne d'emploi un poste de PAST.

La création du "DIU Pharmacie clinique : des concepts à la pratique" est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### 4. Vie étudiante

##### 4.1 Projets FSDIE

M. MORICE énonce les dossiers FSDIE présentés en Commission Vie Etudiante du 16 janvier 2017.

| ASSOCIATIONS  | Nom du projet   | Subvention accordée  |
|---|---|----------------------|
| ACEPA<br>Label 2016   | Gala de pharmacie – le 17 mars 2017   | 2500.00 €            |
| ASSOCIATION<br>LES 3 COUPS (UCO)<br>Label 2016  | Festival « Les 3 coups » du 6 mars au 4 avril 2016  | 600.00 €             |
| ALEA<br>Label 2016  | A la découverte du Saumurois – le 6 mars 2017   | 670.00 €             |
| ATAC - Association<br>des étudiants en<br>Techniques<br>de commercialisation d'Angers | Coupe de France des IUT - jeudi 16 mars 2017 à Lyon   | 2500.00 €            |
| FRANCO UNIS<br>Label 2016   | Journées mondiales de la francophonie<br>« Les femmes en francophonie »<br>du 23 au 24 mars 2017                                    | 1500.00 €            |
| FRANCO UNIS<br>Label 2016   | <b>Projet solidaire</b> - Accueil et accompagnement<br>d'étudiants réfugiés et demandeurs d'accueil<br>Fin janvier à fin avril 2017 | <b>1000.00 €</b>     |
| Attribution label 2 associations  | BDE ISTIA<br>UA EVENTS CONSULTING   | 300.00 €<br>300.00 € |
| <b>TOTAL</b>  |   | <b>9370.00 €</b>     |

Les projets FSDIE, examinés en CVE du 16 janvier 2017, sont adoptés à l'unanimité avec 23 voix pour.



M. MORICE énonce les dossiers FSDIE présentés en Commission Vie Etudiante du 6 février 2017.

| <b>ASSOCIATIONS</b>                       | <b>Nom du projet</b>  | <b>Subvention accordée</b> |
|---|---|----------------------------|
| ART'AM – CAMPUS CHOLET<br>LABEL 2016/2017 | Festival T'Art'in Chaulait<br>Le 1 <sup>er</sup> avril 2017 | <b>2207.00 €</b>           |
| <i>M'TIC *</i><br>LABEL 2016/2017         | <i>Gala</i><br><i>Le samedi 18 mars 2017</i>                | <i>00.00</i>               |
| LA CAVERNE SENSORIELLE<br>LABEL 2016/2017 | Soirée Interlude 2<br>Au Quart Ney le 3 mars 2017           | 1000.00 €                  |
| BDE ECO<br>LABEL 2016/2017                | Soirée prestige<br>Le 2 mars 2017                           | 1675.00 €                  |
| <b>TOTAL</b>                              |   | <b>4882.00 €</b>           |

Les projets FSDIE, examinés en CVE du 6 février 2017, sont adoptés à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### 4.2 [Bilan FSDIE 2016](#)

M. MORICE présente le bilan FSDIE pour l'année 2016 (cf diaporama).

M.ROBLEDO demande comment est vérifié le nombre de participants aux manifestations bénéficiant du FSDIE.

M. MORICE répond que les associations étudiantes annoncent des chiffres concernant la participation. L'UA verse la totalité du FSDIE en amont de la manifestation contrairement à d'autres universités qui verse un acompte, le reste du financement étant donné après réalisation de l'action. L'association étudiante doit obligatoirement exposer un bilan de l'action ; en fonction du résultat et s'il y a un différentiel trop important, peut-être serait-il possible de proposer un "avoir" sur une prochaine action de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance.

**Le Président de l'Université d'Angers,**  
*Christian ROBLEDO*

**La Vice-présidente formation et vie universitaire,**  
*Sabine MALLET*

#### ANNEXES